



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS  
N° D 208-2022**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE M2022-08 LOT 4 CYBERSECURITE**

**Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu l'alinéa 4 de la délibération n°2020-56 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés ;

**CONSIDERANT**

- La nécessité de recourir aux marchés publics pour la souscription à un contrat d'assurance ;
- Les 2 offres conformes reçues pour le lot 4 dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

**DECIDE**

- De retenir l'offre de l'entreprise ASSURANCE PILLOT – rue de Witternesse CS 40002, 62921 Aire-Sur-La-Lys CEDEX, agissant pour le compte de la société Great Lakes Insurance SE – Koniginstrabe 107, 80802 MUNCHEN, pour le lot 4 et pour un montant annuel de 2 283.50 € TTC soit un montant total sur 4 ans de 9 134.00 € TTC ;
- De signer tous les actes afférents au contrat concerné ;
- De dire que les recettes seront imputées sur le budget de la Ville ;
- De charger M. le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Jean-de-Védas de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Jean-de-Védas  
Le 26/07/2022

Le Maire,  
**François Rio**

